

**Département de Seine-et-Marne - Arrondissement de Torcy Conseil de Communauté de communes
Extrait du registre des délibérations
Séance du 12 décembre 2023**

Conseillers en exercice : 38
Conseillers titulaires présents : 23
Pouvoirs : 13
Votants : 36

Date de convocation : 4 décembre 2023
Date d'affichage : 5 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le douze décembre à vingt heures, le Conseil de la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts, en application des articles L. 5211-1 et L. 5211-2 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni dans la salle Horizon d'Ozoir-la-Ferrière, sous la Présidence de Monsieur Jean-François Oneto, Président.

Monsieur le Président passe la parole à Madame Delphine Deren, directrice générale de la communauté de communes qui procède à l'appel et constate que le quorum est atteint.

Monsieur le Président passe la parole à Madame Delphine Deren, directrice générale de la communauté de communes qui procède à l'appel et constate que le quorum est atteint.

Étaient présents :

Monsieur ONETO Jean-François, Monsieur GARCIA ROBIN Jean-Paul, Monsieur PAPIN Michel, Madame FONTBONNE Anne-Laure, Madame FLECK Christine, Madame GAIR Laurence, Monsieur SCHMIT Benoît, Madame MÉLÉARD Josyane, Madame BOURLON Chantal, Madame MORELLI Marie-Laure, Monsieur VORDONIS Patrick, Monsieur BENSÂÏ Malek, Madame PALOMARES Aline, Madame COURTYTERA Véronique, Monsieur GREEN Alain, Madame LONY Eva, Monsieur KHALOUA Madani, Madame LENOIR Isabelle, Monsieur BENOIT Dominique, Madame CAPIROSSI Pascale, Madame CHABANON-DEGUELLE Sophie, Madame ROUEN Dominique, Monsieur DOARÉ Louis-Jean

Avaient donné Pouvoir :

Monsieur GAUTIER Laurent à Madame COURTYTERA Véronique
Monsieur DEBACKER Jean-Claude à Madame FLECK Christine
Monsieur MONGIN Claude à Monsieur GARCIA ROBIN Jean-Paul
Madame BARNET Suzanne à Madame MORELLI Marie-Laure
Monsieur GHOZLAND Cyril à Monsieur ONETO Jean-François
Madame CADART Anne-Marie à Madame BOURLON Chantal
Monsieur SALMON Patrick à Monsieur VORDONIS Patrick
Monsieur MARCOUX Frédéric à Madame MÉLÉARD Josyane
Monsieur BAKKER Hubert à Madame GAIR Laurence
Madame SPRUTTA-BOURGÉS Nathalie à Madame LENOIR Isabelle
Madame BOURGUIGNON Valérie à Monsieur BENSÂÏ Malek
Madame BADOZ-GRIFFOND Yvonne à Madame LONY Eva
Monsieur MATHÉROT Olivier à Monsieur BENOIT Dominique

Absents excusés :

Monsieur BARIANT Jean-Pierre
Monsieur WITTMAYER Bruno

Le Conseil communautaire, réuni à la majorité de ses membres, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Madame Christine Fleck, secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N°050/2023**OBJET : INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR LES VÉHICULES ÉLECTRIQUES : DEMANDE DE SUBVENTIONS À L'ETAT, A LA RÉGION ILE-DE-FRANCE ET AU TITRE DU PROGRAMME ADVENIR****Le Conseil communautaire,**

Entendu l'exposé de Monsieur Jean-Paul Garcia Robin, vice-président en charge de la prospective territoriale, relatif aux demandes de subventions à l'Etat, à la Région Ile-de-France et au titre du programme ADVENIR, pour le déploiement d'infrastructures de recharge pour les véhicules électriques sur le territoire de la communauté de communes ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2334-42 ;

Vu l'arrêté préfectoral DRCL-BCCL-2009 n°179 du 24 novembre 2009 portant création de la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts entre les communes de Férolles-Attilly, Gretz-Armainvilliers, Lésigny et Ozoir-la-Ferrière ;

Vu l'arrêté préfectoral DRCL-BCCCL-2012 n°128 en date du 31 octobre 2012 portant extension du périmètre de la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts à la commune de Tournan-en-Brie ;

Vu l'arrêté préfectoral 2018/DRCL/BLI/37 en date du 20 avril 2018 portant modification des statuts de la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts ;

Vu la délibération n°030/2021 du Conseil communautaire en date du 29 juin 2021 portant adoption, à l'unanimité, du projet de territoire 2021 - 2030 ;

Vu la délibération n°049/2023 du Conseil communautaire en date du 12 décembre 2023 approuvant l'avenant d'actualisation n°2 ;

Vu la circulaire préfectorale en date du 23 octobre 2023 fixant les modalités d'attribution de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) pour l'année 2024 ;

Considérant que dans le cadre de son projet de territoire, la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts a défini un programme de développement d'infrastructures en faveur de la mobilité ;

Considérant l'existence de 4 bornes de recharge communales sur le territoire, insuffisantes pour répondre aux besoins des habitants ;

Considérant la nécessité de doter le territoire en bornes de recharge supplémentaires pour répondre aux besoins croissants en lien avec l'augmentation du nombre de véhicules dans le parc automobile ;

Considérant la volonté de déployer 50 bornes de recharge d'ici 2027 ;

Considérant que le montant prévisionnel des études et des travaux est évalué à 1 460 750 euros HT, soit 1 752 900 euros TTC ;

Considérant le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses

Nature des dépenses	Montant HT	TVA	Montant TTC
Rédaction du schéma directeur	3 500,00	700,00	4 200,00
Installation des 50 bornes	1 380 000,00	276 000,00	1 656 000,00
MOE	83 000,00	16 600,00	92 700,00
Coût total de l'opération	1 460 750,00	183 340,00	1 752 900,00

Echéancier prévisionnel des dépenses 2024 - 2027

Nature des dépenses	Montant HT	TVA	Montant TTC
Rédaction du schéma directeur	3 500,00	700,00	4 200,00
Installation des 12 bornes	331 200,00	66 240,00	397 440,00
MOE	20 000,00	5 000,00	25 000,00
Remise à niveau	100 000,00	20 000,00	120 000,00
Coût total de l'opération	454 700,00	91 940,00	546 640,00

Nature des dépenses	Montant HT	TVA	Montant TTC
Installation des 20 bornes	552 000,00	110 400,00	662 400,00
MOE	33 000,00	6 667,00	40 000,00
Remise à niveau	200 000,00	40 000,00	240 000,00
Coût total de l'opération	785 000,00	157 067,00	942 400,00

Nature des dépenses	Montant HT	TVA	Montant TTC
Installation des 18 bornes	496 800,00	99 360,00	596 160,00
MOE	30 000,00	6 000,00	36 000,00
Remise à niveau	200 000,00	40 000,00	240 000,00
Coût total de l'opération	726 800,00	145 360,00	872 160,00

Recettes

Nature des dépenses	Dispositif	Taux	Montant
Subvention Etat	DSIL 2024	32%	466 320,00
Subvention Région Ile-de-France	Electromobilité	19%	401 950,00
Programme CEE	Advenir	9%	130 000,00
Fonds propres de la collectivité			462 480,00 euros

Considérant l'avis favorable à l'unanimité du Bureau communautaire lors de sa séance du 5 septembre 2023 ;

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, et à l'unanimité,

- Approuve le plan de financement prévisionnel ci-dessus ;
- Autorise Monsieur le Président à solliciter la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), ou tout autre subvention de l'Etat, pour l'année 2024, à hauteur de 466 320,00 euros ;
- Autorise Monsieur le Président à solliciter la Région Ile-de-France au titre de l'électromobilité pour l'année 2024 ;
- Autorise Monsieur le Président à solliciter le programme CEE ADVENIR pour l'année 2024, à hauteur de 130 000,00 euros ;
- S'engage à ne pas commencer les travaux avant la notification de la subvention préalablement votée par la commission permanente du Conseil régional ;
- Précise que l'opération sera réalisée sur la période 2024-2026 ;
- Dit que les recettes seront inscrites au Budget primitif 2024 ;
- Autorise Monsieur le Président à accomplir l'ensemble des formalités afférentes à la bonne exécution du dossier ;

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,
Ozoir-la-Ferrière, le 12 décembre 2023

Le Président,
Jean-François Oneto,



La secrétaire de séance,
Christine Fleck,

